ils et tissus, émanant de la Direction générale des Douanes ; divers documents de statistiques, etc.

***

Les avis de protêts. — La Chambre de Commerce reconnaissant les graves inconvénients qui résultent pour le Trésor d'une trahison d'ignorance dans laquelle il se trouve le plus souvent du protêt de cette traite, se joint au vœu exprimé par le Syndicat de l'industrie du cuir de la Région du Nord, et tendant à ce que « l'huissier appelé à dresser un protêt soit tenu d'avertir le tireur dans le délai de 24 heures avec autorisation d'ajouter 25 centimes aux frais habituels.

***

Liste des électeurs à la Chambre de Commerce. — La Chambre de Commerce désigne M. Edouard Flipo-Bonchart pour faire partie de la commission de révision de la liste des électeurs à la Chambre de Commerce.

***

La négociation des récépissés du chemin de fer. — La Chambre de Commerce émet un avis favorable à un projet qui aurait pour but de rendre négociables les récépissés du chemin de fer.

***

Le projet de loi sur les Chambres de commerce. — Il est donné acte à M. le Président de sa communication du projet de loi relatif aux Chambres de Commerce, adopté par le Sénat dans ses séances des 10 et 26 mars 1896.

***

Question du conditionnement. — Après un exposé de l'état actuel de la question, la Chambre de Commerce prie son président de faire une démarche officieuse près de M. le Maire afin de lui communiquer les listes de souscriptions au capital d'une société projetée en vue de l'installation d'un conditionnement libre.

***

La réglementation du travail. — M. le président analyse le rapport présenté à la Chambre des Députés, par M. Gustave Dron, au nom de la Commission du Travail.

Après échange d'observations, la Chambre de Commerce, confirmant ses décisions antérieures, se prononce pour l'unification du travail à une heure et la suppression du travail de nuit et du travail par deux équipes. Elle proteste contre la limitation à dix heures dans le délai déterminé, estimant que cette mesure, tant qu'elle ne sera pas le résultat d'une entente internationale, serait à rompre de l'industrie française qu'accroîtrait la concurrence de tous les autres pays.

***

Les accidents du travail. — Sur l'exposé qui lui en est fait, la chambre de commerce examine le projet de loi adopté par le Sénat sur les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes. Elle donne son approbation à l'ensemble du projet, en insistant tout particulièrement pour le maintien de *la restriction à la faute inexcusable qu'il n'y ait une faute inexcusable* de la part de l'ouvrier « qui mitige le risque professionnel comporte cette proposition « Elle exprime aussi le vœu que dans la rédaction de l'article 1er les mots « accidents survenus *par le fait* du travail ou à l'occasion du travail » soient remplacés par « accidents survenus dans le travail ou *par le fait* du travail *dans des industries réputées insalubres seulement.* »

Elle émet de plus l'avis que le délai de huitaine fixé par l'article 7 pour la transmission devant le juge de paix est trop court et que, sans prolonger outre mesure ce délai, on pourrait le fixer à un mois.

En ce qui concerne la fixation des indemnités, la Chambre de Commerce accepte le projet du Sénat qui détermine, pour cette fixation, un maximum et un minimum.

La séance est levée à 6 h. 15.

Un ouvrier qui tombe d'un échafaudage

MORT INSTANTANÉE

Un ouvrier plafonneur, M. Emile Leroy, âgé d'une trentaine d'années, embauché depuis hier seulement, par M. Dubayon, travaillait à exécuter des moulures aux fenêtres de l'église Saint-Louis, en construction rue Gambetta.

Au dessus d'un échafaudage principal élevé de 12 mètres 50 au dessus du sol, se trouvait un mètre plus haut, un petit échafaudage volant. La planche de ce dernier était appuyée d'un côté sur une barre de fer fixée à la fenêtre, de l'autre sur un tréteau.

Il y avait une différence de niveau assez prononcée, de telle sorte que la planche était en plan incliné.

Les mouvements imprimés par l'ouvrier pendant son travail eurent pour résultat de faire glisser la planche petit à petit. Tout à coup, l'extrémité de la partie plus haute bascula.

Le malheureux plafonneur tomba sur l'échafaudage en contre-bas mais comme il existait un écartement d'environ 40 centimètres entre le mur, son corps passa par cette ouverture et il vint *s'asseoir* la tête *la première* sur le sol.

Les autres ouvriers relevèrent leur infortuné compagnon, portant une plaie affreuse à la base du crâne.

La victime expira presqu'aussitôt.

M. le docteur Vaneuvelle, appelé, ne put que constater le décès dû à une fracture de la boîte crânienne.

M. Besson, commissaire de police du 1er arrondissement, s'est rendu sur les lieux pour les constatations, puis le corps a été dirigé sur l'Hôpital.

Dans l'après-midi, un frère du défunt qui habite à Roubaix est venu le reconnaître.

La pauvre victime, qui habite Tainchenie (Belgique) est marié et père de deux jeunes enfants.

Accident d'usine

M. Jules Desoubry, 49 ans, tisserand à la fabrique Vanautryve, au Blanc-Seau, était monté sur son métier pour arranger le jeu de baguettes, lorsqu'il fit une chute. Il se blessa à la jambe droite. Le blessé a reçu les soins de M. le docteur Bernard, de Roubaix, qui a constaté deux plaies contuses qui entraineront 20 jours d'incapacité de travail.

Un jeune bâcleur de la filature Motte frères, rue des Piats, Désiré Larose, 15 ans, demeurant à Mouscron, s'est blessé à la main droite avec un relai de métier.

Les soins lui ont été donnés par M. Rousselot. La guérison demandera une dizaine de jours.

Concert au Pré-Catelan

L'excellente société ouvrière la *Fraternelle*, directeur M. Charles Dherin, donnera dimanche à 8 h. 1/2 dans le nouveau parc du Pré-Catelan un concert offert à ses membres honoraires et à leurs familles.

Nous publions ci-contre le programme de ce concert :

Le Pré-Catelan, avec son magnifique jardin si bien aménagé par les soins de M. Doutreligne est un lieu plein de délices.

Le concert sera suivi d'un bal et un feu d'artifice tire pour célébrer la fête.

Croix. — Hier, à deux heures de relevée, a eu lieu l'adjudication pour la construction de la machinerie du nouveau bassin supérieur de la distribution d'eaux potables.

Un seul commissionnaire, M. Marc Dubus, s'étant présenté, il a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 1 pour cent.

Hallain. — M. Emile Clayes, employé de la mairie d'Hallain, est décédé hier à deux heures et demie.

Le défunt était chargé du service de l'état-civil. Il était âgé de 36 ans et laisse une veuve et quatre enfants.

LILLE

Adjudications

Hier à la Préfecture, sous la présidence de M. le Préfet, assisté de MM. Bonduel et Ovigneur ont eu lieu les adjudications suivantes :

Chemin de grande communication n° 8 de Douai à Sodin. Restauration de la chaussée pavée sur une longueur de 170 mètres au territoire de Palempin. 2,771 fr. 44 avec un rabais de 1 0/0.

Chemin de grande communication n° 14, d'Armentières à Halluin. Convertissement en pavage de la chaussée empierrée sur une longueur de 360 mètres au territoire de Wervicq. 9,813 fr. avec un rabais de 1 0/0.

Chemin de grande communication n° 14, d'Armentières à Halluin. Convertissement en pavage de la chaussée empierrée sur une longueur de 360 mètres au territoire de Bousbecque. 9,883 fr. 60 avec un rabais de 1 0/0.

Chemin d'intérêt commun n° 4, de La Bassée à la Fin de la Guerre. Substitution d'un pavage à l'empierrement sur une longueur de 490 mètres moyennant entre les communes de Beaucamps, Le Maisnil et Radinghem. 13,645 fr. 85, pas d'adjudicataire.

Id. N° 44, de La Madeleine à Marcq-en-Baroeul et à Hem. Construction d'un aqueduc dans la traverse du hameau du Breucq, dépendant de la commune de Hem. 2,918 41, avec un rabais de 8 0/0.

Id. N° 90, de Lannoy à Tourcoing. Restauration de la chaussée pavée dans une partie de 884 mètres de longueur sur le territoire de Cysoing. 25,327 62, avec un rabais de 6 0/0.

Id. N° 94, de Seclin à la Maisoncelle. Restauration de la chaussée pavée dans une partie de 180 m. de longueur sur le territoire d'Ascq. 5,149 32, avec un rabais de 4 0/0.

Id. de Fâchin-Thumesnil. Chemin vicinal ordinaire N° 1. — Remaniement et élargissement de la chaussée sur une longueur de 100 mètres. 2,983 1. 50.

Faculté des Sciences

Certificat d'études physiques, chimiques et naturelles (Session de Juillet 1896)

Les candidats au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles sont informés que la prochaine session d'examen s'ouvrira devant la faculté des sciences de Lille, dans la première quinzaine de Juillet.

Le registre d'inscription sera ouvert au secrétariat de la Faculté, 13, place Philippe Lebon, du 15 au 30 juin.

Les candidats produiront :

1° Une demande d'inscription sur timbre, écrite en entier de leur main, avec le consentement du père et du tuteur, en cas de minorité ; les deux signataires devront être légalisés ;

2° Un diplôme de bachelier ;

3° La justification de quatre inscriptions trimestrielles et de la participation aux travaux pratiques ;

La consignation des droits d'examen (80 fr.) sera faite à la percepteur, aux universités, 109 bis rue de Paris, sur bulletin du versement délivré par le secrétaire de la Faculté.

Les quittances devront être déposées ou envoyées au secrétariat de la Faculté *pour le 4 juillet au plus tard.*

— M. Gosselet, doyen de la faculté des sciences, a été nommé membre correspondant de la Société Nationale d'Agriculture de France, dans la séance du 20 mai 1896.

VOL DE 4.000 FRANCS

Un vol a la tire a été commis hier quelques minutes avant-midi dans la salle du *Crédit Lyonnais.*

Il faut avouer que si l'audace des malfaiteurs est sans limites, l'imprudence des victimes est aussi sans bornes.

Voici comment le vol a été commis.

M. Emile Defretin, concierge chez M. Picavet, filateur rue Kléber, en face la gendarmerie, était envoyé hier au *Crédit Lyonnais* pour y toucher une somme de quatre mille francs et y payer un chèque de 244 francs.

Il présenta son reçu à la caisse et toucha quatre billets de mille francs qu'il renferma dans un petit calepin contenant déjà deux billets de cent francs destinés à payer le chèque. M. Defretin, retire les deux billets de cent francs et les remplace par les quatre billets de mille francs, puis il ferma son calepin et le mit dans la poche droite extérieure de son veston de toile.

Il se dirigea ensuite vers le guichet pour payer le chèque de 244 francs lorsque le caissier lui réclama 25 centimes de frais.

M. Defretin n'ayant pas d'ordres reçut les deux cents francs et déclara qu'il en referrerait à son patron.

Il porta la main à sa poche pour joindre cet argent aux quatre mille francs contenus dans le calpin, mais qu'on juge de sa surprise : la poche était vide. Il raconta sa mésaventure aux employés qui firent toutes les recherches pour retrouver le voleur, recherches qui furent vaines d'ailleurs, car le volé ne put donner aucun renseignement sur celui qui lui avait subtilisé son calpin.

Au même moment le garçon de banque qui surveille la salle a bien remarqué un homme de haute taille qui, pendant cinq minutes a attiré son attention en lui demandant des renseignements sur la location des coffres-forts.

Le garçon n'a pu donner d'autres renseignements et M. Defretin a pu seuil de bouscullade. Il est probable que le monsieur qui parlait au surveillant était un complice qui opérait une diversion pendant que l'opérateur travaillait le calepin.

On s'étonne dans le public que ces sortes d'aventures arrivent toujours soit dans les bureaux, soit dans les couloirs du *Crédit lyonnais* où cependant une active surveillance est exercée. On est moins étonné lorsqu'on considère le mouvement énorme qui se fait dans cette banque où certaines jours plusieurs milliers de personnes s'y rendent soit pour des renseignements, encaissements, paiements ou transactions de titres et obligations, soit enfin pour le bureau de postes qui y est installé.

Les voleurs n'ignorent pas cette particularité, et c'est toujours le mercredi que les vols se commettent, car ce jour de marché l'affluence est encore plus grande que les autres jours.

Employé infidèle

Condamné définitivement.

Decottignies, l'employé de M. Eysenbout, est toujours introuvable. Dans la lettre qu'il a écrite à son patron, le caissier y a joint des coupons représentant une valeur de 150 francs.

Decottignies qui cherchait à se rattraper à toutes les branches, a demandé à un cafetier de la rue Faidherbe qui était en relation avec M. Eysenbout de lui confier des titres du crédit foncier, pour tenter une opération fructueuse. L'intéressé a refusé, bien lui en a pris.

Une seconde demande de fonds a été faite par le caissier en faisant le jeu à négociant de Saint-Maurice, qui était en relations d'affaires avec le changeur. L'importance de l'emprunt dépassait dix mille francs. Il a eu le même insuccès.

Accident

— Une fileuse de l'établissement Barrois, rue de Lannoy, a eu la main prise hier après-midi dans son métier et grièvement blessée.

Accident à la gare de Fives

Lundi dernier, à 11 heures du matin, M. Debart Charles, cantonnier à la gare de Fives, était occupé, avec une brigade de dix hommes, à décharger une traverse, lorque par suite d'une fausse manœuvre, il fut blessé au pied gauche par une des traverses de l'appareil.

La blessure n'offre d'ailleurs aucun caractère de gravité.

Chûte

M. Crudel Alphonse, 30 ans, domicilié à Fretin, est employé à la construction du nouvel institut Pasteur, boulevard Louis XIV. Hier après-midi, vers 5 heures, on mettait la dernière main à un mur où il devait travailler M. Crudel, glissa et tomba d'une hauteur de 6 mètres.

Dans sa chute, M. Crudel s'est fracturé les os du nez et s'est fait de nombreuses plaies à la figure. Il a été admis d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

Brûlures graves

Avant-hier, M. Henri Verstraete, 18 ans 1/2, sommelier au buffet de la Gare, était occupé à cacheter des bouteilles ; en voulant changer de place la casserole qui contenait la cire en ébullition, il heurta cette casserole contre une table. Une partie du liquide bouillant se renversa et coula sur la main et le bras droit du malheureux sommelier.

M. Verstraete, grièvement brûlé, a été admis à l'hôpital Saint-Sauveur.

LE NORD

Le suicide de Thumesnil

Dans notre numéro d'hier, nous disions que les bruits les plus divers circulaient dans la commune de Thumesnil à propos de Mme Bertaux.

L'enquête médico-légale a démontré depuis, que toute hypothèse autre que celle d'un suicide devait être absolument écartée.

M. le docteur Boutry, qui a procédé à un long et minutieux examen du corps, a en effet déclaré que la mort ne pouvait être attribuée qu'à l'asphyxie, produite par un séjour prolongé dans l'eau.

DOUAI

ACCIDENT A PONT-DE-LA-DEULE

Le bruit courait, hier, en ville, qu'un très-grave accident venait de se produire à Pont-de-la-Deule et que le pont du chemin de fer se serait écroulé au passage d'un train.

En réalité, le pivot de ce pont, sur lequel passe la voie ferrée de Paris-Lille, s'étant brisé juste au moment où un train venait de le franchir à 8 heures du matin, le pont s'affaissa quelque peu et refusa la manœuvre. Force fut donc d'interrompre momentanément la circulation et de faire passer par Lens les trains entre Arras et Douai.

A huit heures, les travaux de réparation étaient terminés et la circulation des trains reprise.

Aussitôt l'accident signalé, M. Pôrcher, inspecteur régional d'exploitation à Douai, s'est rendu sur les lieux. Bientôt arrivaient d'Arras, par train spécial, M. Lachelin, inspecteur principal, et M. Descamps, ingénieur de la voie.

La gare d'Arras a expédié par ce même train une grue volante qui permettra d'enlever la pièce brisée, le pivot du pont qui doit la remplacer. On profitera de l'intervalle entre le passage de deux trains pour démonter la partie du tablier du pont endommagée et l'enlever à la grue volante.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

CAMBRAI

TENTATIVE DE SUICIDE A LA PRISON

La nuit dernière, vers 11 heures, le nommé Liévin Mollet, de Masnières, qui purge en ce moment à la prison une peine de six mois d'emprisonnement pour vol commis en fait pour vol, a essayé de se suicider en se pendant.

Juste à ce moment le gardien de service fait son ronde : il voit le détenu se pendre.

Un docteur mandé a donné des soins à Liévin Mollet, qui est aujourd'hui hors de danger.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

Enfant enseveli sous un éboulement

Hier matin, vers 11 heures 1/2, plusieurs gamins, âgés de 10 à 12 ans, s'amusaient dans une carrière située à une faible distance du fort Nieulay, à la cadenot où l'on extrait des galets.

L'un d'eux, Rault Arthur âgé de 10 ans 1/2, demeurant chez ses parents, rue Bilidah, 65, voulant se garantir de la pluie qui tombait à ce moment, creusait un trou dans l'un des talus une excavation pour y chercher abri.

Appelant alors ses jeunes camarades il leur dit : — « Venez voir j'ai fait une petite maison ! »

Ceux-ci, accourant, se posèrent sur le talus qui cédà. L'éboulement ensevelit le jeune imprudent qui fut retiré par la terre jusqu'à la hauteur de la poitrine.

Ses camarades, affolés, coururent prévenir le père, jardinier de son état, et qui était occupé à environ 500 mètres de là.

Pendant ce temps, un autre jardinier, du nom de Michel étant survenu, se mit en devoir de dégager, à l'aide d'une bêche, le jeune enseveli.

Mais ce travail demanda plusieurs minutes ; et, lorsque le jeune Rault put être retiré, il avait cessé de vivre.

Le malheureux petit était le benjamin d'une famille de six enfants.

La douleur des parents fait peine à voir.

Les constatations médico-légales ont été faites par le docteur Huc.

55 années de succès — 60 récompenses

ALCOOL DE MENTHE de **RICQLÈS**

(Le seul alcool de Menthe véritable).

Souverain contre indigestion, nausée d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête, et contre grippe et refroidissements ; excellent aussi pour la toilette et les dents.

Exiger le nom de RICQLÈS

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 10 juin 1896

Présidence de **M. Martin**, vice-président.
Ministère public : **M. Lehoux-Kerisel.**

PROCÈS DE PRESSE

Demay et Gruson contre les journaux l'« Avenir de Roubaix-Tourcoing » et l'« Echo du Nord » et le « Journal de Roubaix. »

Un dizaine de journaux de Paris, entr'autres *l'Auxiliaire*, *le Lorrain*, *l'Autorité* ont annoncé dans leur numero du 5 mars l'arrestation à Paris de deux personnes de notre région, M. Fabbé Gruson, 61 ans et Victor Demay, 24 ans, demeurant Parquet par lettre mensongère comme ayant tenté le vol de l'escroquerie au mariage.

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing, *l'Echo du Nord* dans leurs numeros du 7 mars, le *Journal de Roubaix*, dans son numéro du 8 mars avaient reproduit l'article.

L'abbé Gruson et Victor Demay, après vingt-quatre jours de détention avaient été l'objet d'un non-lieu. Ayant trouvé les articles des journaux de notre région *diffamatoires*, ils avaient cité l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, *l'Echo du Nord* et le *Journal de Roubaix*, en la personne de leur gérant, à comparaître pour injures et diffamations par voies de la presse, devant le Tribunal correctionnel de Lille.

Les conclusions de la partie civile demandaient condamnation à des dommages-intérêts énormes : 20,000 francs pour les deux journaux de Roubaix, 25,000 fr. pour *l'Echo du Nord*, plus cinq insertions dans chacun des journaux sous les deux colonnes, plus encore six insertions dans d'autres journaux du département du Nord, au choix des plaignants.

MM. Demay et Gruson ont dû en « rabattre » par suite du jugement du Tribunal de ce jour.

Les conclusions du ministère public prises par l'organe de M. Le Hoaxon Kerissel, à l'audience du mercredi 3 juin avaient d'ailleurs bien fait prévoir.

Les renseignements par lui donnés sur les deux plaignants étaient en effet de nature à les faire condamner.

L'*Echo du Nord* a été condamné à 100 fr d'amende, à 200 fr. de dommages et intérêts envers Demay, à 50 francs de dommages et intérêts envers Gruson, à une insertion du jugement dans *l'Echo du Nord*, à deux insertions dans deux journaux, au choix des plaignants.

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing a été condamné à 50 francs d'amende, à 100 francs de dommages et intérêts envers Demay, à une insertion dans *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*, à deux insertions dans deux journaux au choix des demandeurs ;

Le Journal de Roubaix a été condamné à 25 fr. d'amende, à 100 francs de dommages et intérêts envers Gruson, à 50 francs de dommages et intérêts envers Demay, à une insertion dans ce journal, à deux insertions dans deux journaux au choix du plaignant.

Derville contre le « Nouvelliste. » — M Derville, pharmacien à Paris, rue Françaises, est l'inventeur d'un produit engrais pour les bestiaux qu'il a nommé le « Détaline. » *Le Nouvelliste*, sans que certaines autres journaux de la région avait parlé des agissements de certains représentant de la pharmacien parisien pour placer leurs produits.

Poursuivis ces représentants avaient été acquittés. M. Derville avait cité devant le Tribunal de notre ville son gérant, demandant 25.000 francs de dommages et intérêts.

Le tribunal a condamné le gérant à 16 fr. d'amende et à accorder 200 fr. de dommages et intérêts au plaignant. Il a ordonné trois insertions dans le journal *le Nouvelliste* et deux insertions dans deux journaux au choix du plaignant.

Outrages, rébellion. — Vers une heure de l'après-midi, le six juin, Guillaume Bocquet, 32 ans, tisserand à La Madeleine, causait du scandale en face du numéro 34 de la rue du Long-Pot. Informé de l'agent Delomarle, Bocquet consentait en marguant à le suivre.

Mais, vingt minutes après, il revenait à la charge et injuriait mademoiselle Léonie Michiels, qui demeure rue du Long-Pot. Il se mettait en mouvement vers le tapageur. Celui-ci se laissa d'abord docilement conduire vers le bureau du commissaire, mais, arrivé rue Pierre de Roubaix, il commença à frapper et donna des coups dans les jambes pour se dégager.

Bocquet est condamné à un mois de prison.

BOUIN — Id.

Outrages. — Alfred Cottignies, 21 ans, soigneur se trouvait le 7 juin sur la Grand'Place au moment où passait une fanfare de musiciens, contre les processions.

Un gendarme le voyant bousculer du monde devant lui lui intima l'ordre de cesser. « Je ne pousse pas, on me pousse » répondit Cottignies. Mais au même moment, tournant le dos vers un groupe, il dit des-logis Gibot, il lui lançait une épithète ordurière, ce qui lui valait d'être arrêté. Le tribunal a condamné Cottignies à 5 jours de prison.

TOURCOING

Vol. — M. Prosper Charbonnollo, 19 ans, demeurant rue des Ursulines, venait rechercher sa montre chez M. Benoit, bijoutier, 15 rue de la Gare, occupée par Louis-Joseph Torcq, 29 ans, peigneur, déjà souvent condamné pour vols à la traude.

M. Benoit ayant quitté son magasin une minute, Torcq en profita pour lui soustraire, sans être vu par son compagnon, deux chaînes d'or et trois paires de dormeuses en double, valeur trente francs. Il fit dénoncer par son compagnon à qui il offrait par la suite une partie de ces bijoux.

Le tribunal a condamné Torcq à 3 mois et un jour de prison.

Mari brutal. — Le 6 juin, vers une heure de l'après-midi, Louis-Joseph Picavet, 41 ans, charretier, rentrait ivre chez lui. Il chercha querelle à sa femme, voulut lui prendre son argent et finalement la roua de coups. C'est d'ailleurs une habitude pour Picavet de battre sa femme. Finissant par lui donner des coups et blessures à des étrangers, est homme a été condamné à la prison.

Cette fois le tribunal l'y envoie pour 4 mois.

Programme des Spectacles et Concerts

Concerts publics d'été. — La Musique Municipale et l'Orphéon Tourquennois, exécuteront sur la Grande Place, le jeudi 11 juin 1896, à huit heures et demie du soir, les morceaux suivants :

La Musique Municipale : 1° Allegro militaire, XX. — Gounko, marche héroïque des Balkans. Janin Joubert.

L'Orphéon Tourquennois : 2° Les Frères d'armes, XX. — 4° Ecole et France, d'après Gounod.

La Musique Municipale : 5° Mascarade, airs de ballet, en suite d'orchestre, arr. par A. Grisey. n° 1 Cortège (marche), n° 2 Finale, Alla polacca (finale), P. Lacôme. — 6° Sur les Bords de l'Isère, valse, G. Grisey.

Programme du Concert public donné par la Fanfare Dolstère, jeudi 11 juin au Parc Barbieux, sur la Place de la Liberté.

1. Allegro militaire (XXX) — 2. Fantaisie sur Faust (Gounod) — 3. Grande valse (Signard) — 4. Marche Lorraine (L. Ganne) — 5. Polka pour pistons, par M. Dedoker (XXX) — 6. Ouverture du Prétendant (Kucken) — 7. Emira, fantaisie (Bacudié).

Concert par l'Harmonie La Fraternelle du Dimanche 14 Juin 1896, à trois heures et demie précises.

PROGRAMME :

4. Le Brouteur, allegro — 2. Le Val Fleury, ouverture — 3. Gourko, grande marche — 4. Sextuor de Lucie de Lamermoor — 5. Ouverture de concours — 6. Tirade de la garde.

Bal. — Illuminations. — Feu d'artifice.

KERMESSES

14 juin. — Lille (fête communale), Beaucamps, Faches, Grusson, Hantay.

PETITE CORRESPONDANCE

I. V. — Il fera trois ans.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

Du 10 Juin

Naissances. — Germaine Gevaert, rue Lounes, cour Lerche ; — Marcel Lepan, rue Pierre de Roubaix 23 — Augustine Masser, rue Pierre de Roubaix 163 — Sylvie Derbaudrenghien, rue Voltaire 98 — André Gressent, rue des Longues-Haies, cour Tomasen 6 — Eugène Tiberghien, rue de Wasquehal 7 — Jeanne Dubois, Hôtel-Dieu — Julien Chapelle, Hôtel Dieu — Berthe Delebecque, rue de Lille 42.

Mariages. — Entre : Louis Lacroix, boulanger, 27 ans, rue Ste-Elisabeth 78 et Marie Abbé, moulineuse, 20 ans, impasse Nabuchodonosor 25 — Paul Desbouvries, Boucher, 23 ans, rue du Congo 9 et Gabrielle Marteau, sans profession, 16 ans, rue du Congo 1.

Décès. — François Declercq, 7 mois, quai Graveline, maison Boussemart — Charles Masson, 68 ans, rue La Bruyère 2 — Marie Timperman, 20 ans, rue Wasquehal, cour St-Joseph 6 — Polydore Vercouteire, 27 ans, Hôtel Dieu — Louis Arthur, 9 mois, rue d'Estaing, maison Ramel — René Macq, 7 mois, rue du Bois 25 — Augustine Honoré, 65 ans, rue Richard-Lenoir 33.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 10 juin

Naissances. — Julien Stelandre, Pont de Neuville — Georges Coppens, rue de la Potente — Jeanne Lecherq, la Marcyne — Louis Spriet, la Marcyne — Madeleine Duchatelet, rue des Carliers — Agénia Verhaegen, rue de l'Eglise — Jules Vermeersch, rue du Canal — Lucienne Desmyttère, rue de Paris.

Mariages. — Entre : Emile Liagre, 18 ans, rentier et Adolphine Vandierbosch, 25 ans, sans profession — Ernest Tonnel, 27 ans, employé de commerce et Laure Houzine, 25 ans, sans profession.

Décès. — Fernand Duvillier, 2 mois, rue du Menin 142 — Henri Larray, 57 ans, infirmier, Hôpital Civil, rue Nationale.

FINANCES

Paris, le 10 juin 1896.

La majorité des membres de la commission du budget au Sénat étant favorable au projet Cochery, il en résulte une nouvelle faiblesse des Rentes.

Le 3 0/0 perd 10 c.
Le 3 1/2 0/0 100.70.
Etant donné la faveur dont jouissent en ce moment les fonds étrangers, on ne doit pas être surpris que la Turque Serbe 4 0/0 soit recherchée à 71.40.

La souscription aux obligations 4 0/0 Consolidé or de Saint-Domingue a obtenu un grand succès. Le nombre des unités souscrites a été considérable.

La tendance reste bonne sur les Sociétés de Crédit :

Crédit Foncier 678.
Comptoir National d'Escompte 570.
Société Générale 511.
Crédit Lyonnais 780.

L'action de Rio Tinto est constamment traitée de 1485 à 1487.50.

Le marché de la New Midas a été très ferme hier à Londres à 3 francs 1/2. Nul doute que cette valeur ne reprenne rapidement des cours plus élevés.

La Robinson Randfontein se maintient aisément à 41.

Les Chemins Français ont peu varié.

BOURSE DE LILLE

Du 10 juin

Emprunts (villes et départements)

Lille 1893 (obl. 500), 506.

Actions, banques et divers

Casse et fils 1.d. et traitant) 20.50 les préférences et 28.50 les ordinaires.

Manufactures de chaussures de Lisancourt, en a coté 111.25 ; demande 110.75 ; offre 111.25.

Forges et Hauts-Fourneaux

Denain et Anzin, (a. 500 t. p.) p., 391. — Haute-Fourneaux de Maubeuge, port. (a. 500 t. p.) 550.

CONNAISSANCES UTILES

Pour avoir une belle voix

Avoir une belle voix, c'est le rêve fort légitime de tous les gens qui chantent et surtout de ceux qui professionnel. Ils apprendront avec plaisir une recette simple, préconisée en Italie. Elle consiste, avant d'affronter le feu de la rampe ou les incertitudes du concert, à manger du thon salé un jour ou deux avant. L'usage de ces agréables conserves fortifie l'organe et rend le timbre de la voix — d'après ce que l'on prétend — plus clair et plus sonore. Est-ce au thon lui-même, est-ce aux anchois que ce bon résultat est attribuable ? Est-ce simplement au sel que ces substances renferment et qui agirait sur l'arrière-bouche, que l'on doit attribuer l'effet produit ? On peut discuter à ce sujet ; mais la recette n'en est pas moins à retenir.

Bonhomme FRANKLIN.

GUÉRISON EN QUELQUES JOURS D'APPLICATION des Boutons, Démangeaisons, Rougeurs, Eczémas, Acné, Plaies, Ulcères, Maladies du cuir chevelu etc., etc., par la

PATE DÉPURATOR

LA PATE DÉPURATOR est le remède le plus sérieux et le plus efficace pour le traitement des maladies de la peau.

Dépôt général : Phie DIDRY, *Roubaix, r. Notre-Dame, 32*, pr la plupart des pharm. à Tourcoing ; Phie DECREME, *r. St-Jacques.*

Prix : 1,50

BAINS ROUBAISIENS

rue Pierre-Motte

École de Natation à Eau chaude

D'HIVER ET D'ÉTÉ

Dimanche, lundi, mardi, jeudi, samedi : Hommes.
Mercredi, vendredi : Dames.

Entrée **0 fr. 50**, *donnant droit au linge, à la cabine pour se déshabiller, aux salles de repos, du vestiaire et de douches, et au bain de natation.*

Bains de Baignoires. Bains à domicile
Douches. Lavabos.
Hydrothérapie complète. Bain Turc.
Massage

LES ULCÈRES VARIQUEUX

sont guéris très vite, par la méthode qu'emploie

VANDENBRISSCHE, médecin-spécialiste

Nora. — Toutes les pommades étant nuisibles, le traitement, simple, est appliqué seulement à chaque ces particulier ; il faut donc venir à la consultation.

POMMADE ANTIDARTREUSE

La meilleure, la plus efficace et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, démangeaisons, et les plaies.

2 fr. 25 le pot ; 2 fr. 50 par mandat-poste.

Pilules Antidartreuses 3 fr, la boite

Consultations Gratuites

tous les jours de 9 h. à midi et de 2 à 5 h.

ACTUELLEMENT

63, Rue Jacquemars-Giélée, 63

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 10 Juin

Cote officielle de 5 heures 1/2

Poignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à faire		TYPE 2 qual. cour.		Fugies d'Aus Type a. a.	
	Cote préc.	Cote jour.	Cote préc.	Cote jour.	Cote préc.	Cote jour
Janvier	4 40	4 375				
Février	4 40	4 375				
Mars	4 40	4 375				
Mars nouv.						
Avril	4 40	4 375				
Mai						
Juin	4 375	4 40				
Juillet	4 40	4 375				
Août	4 375	4 375				
Septembre	4 375	4 375				
Octobre	4 375	4 375				
Novembre	4 375	4 375				
Décembre	4 375	4 375				

DETAIL DES VENTES

Mai	Type unique	
Juin	5.000	» à 4.40
Août	20.000	» à 4.375
Septembre	15.000	» à 4.375
Il	10.000	» à 4.40
Octobre	15.000	» à 4.375
Novembre	10.000	» à 4.375
Décembre	35.000	» à 4.375

Report

5.000 billet sur janvier 0.00

Total : 110.000.

Tendance soutenue

AGRICULTURE & COMMERCE

MARCHE LINIER

Du mercredi 10 juin

LINS. — Les lins wallons, de Bergues, de Donai et de Belgique, sont très recherchés encore sur les marchés, se vendent à prix très soutenus.

N. B. — La pluie a un peu raccourcissé nos lins du pays, qui, qu'il en soit, sont meilleurs que cette année non recolte irreprochable. Les lins fins et de qualite tout à fait supérieure forcent encore défaut.

La vente des lins de Courtrai est en ce moment peu difficile, les acheteurs ne voulant pas traiter aux prix demandés, lesquels ne sont pourtant pas exagérés.

Les transactions en lins de Russie rouis à l'eau et à terre ont encore été importantes cette huitaine, surtout en sortes rouies à l'eau, et c'est encore la réserve des détenteurs russes qui les ont empêchées de l'être davantage. Prix très fermes. Changes à trois mois de Saint-Petersbourg sur Paris, 227.

ETOUPES. — Bon courant d'affaires dans tous les genres à prix mieux tenus.

FILS. — Transactions très suivies et prix complètement en faveur des vendeurs beaucoup d'ordres ont été retirés cette semaine par la filature qui a de nombreux engagements pour plusieurs mois.

TOILES. — Notre place a été visitée par quelques acheteurs, mais la hausse, que la fabrique est obligée de demander, rend les affaires difficiles.

JUTES. — Demandes toujours fort actives, et prix en faveur des vendeurs.

CHANVRES. — Achats limités aux besoins du moment, et prix irréguliers.

REVUE HEBDOMADAIRE

des grains, farines et graines oléagineuses

Lille, le 10 juin 1896.

Température. — Cette température nous a favorisés du temps chaud et pluvieux nécessaire pour favoriser la toilette des récoltes. Aussi celles-ci ont-elles changé à vue d'œil au cours de cette période.

Les orages que nous avons eus successivement et presque sans intervalle ont été d'une trop faible intensité pour les arrêter ; mais ils ont été bienfaisants. La pluie douce qui les a accompagnés a été des plus bienfaisantes. La campagne en demande encore aujourd'hui pour les derniers semis, mais ceux-ci ne la feront accorder d'après les promesses. Bienheureux si n'a pas pour conséquence de rendre nos blés encore aussi vus fort robuste en St-Médard qui s'est précisément signalé en son temps.

Que qu'il en soit, toutes les craintes au sujet des récoltes ont, jusqu'ici disparu. Il n'y a guère que les lins et un peu les avoines qui aient souffert.

Les blés vont commencer à gagner d'ici quelques jours ; il leur faudra du temps meilleur pour la floraison ; espérons qu'il nous sera octroyé avant cet.

Blés indigènes. — Les offres sont très faibles, en présentant un caractère ferme qui ne restent les fermes. On cote les blés roux à 18.75 en moyenne et les blancs 19.50 aux usines.

Les cours sont fermes à la vente. Le peu de cos lés arrivant en transit, pour les gros meuniers ne reportent leurs farines, ne se détaillant pas et ne sont donc pas offerts.

Farines et sons. — Pas de changement sur la cote que se maintient à 26.50 nominalement marques.

Sons très fermes et demandés de 10 à 11.50 suivant choix.

Grains grossiers. — La situation des articles divers de cette catégorie ne se modifie guère malgré la pluie qui améliore la situation culturale pour l'avenir, mais ne donne rien de disponible.

Os cote : Maïs disponibles à Dunkerque 11.75 à 12, sèche de pays 12.75 à 13, Lupin en grains, orges voilées font défaut. On offre les nouvelles de Russie à livrer 12.50 et cel